

2026/27

FORMULAIRE DE COTISATION

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Vous trouverez, ci-après, le formulaire de cotisation 2026-2027. Veuillez remplir les différentes cases et votre cotisation se calculera automatiquement. Nous vous remercions de nous faire parvenir le paiement dans les meilleurs délais. En ce qui a trait au renouvellement d'adhésion, les dossiers de cotisation doivent être finalisés avant le 1^{er} avril 2026.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(VEUILLEZ REMPLIR LES INFORMATIONS SUIVANTES)

Nom de la maison d'édition

Catégorie : membre ordinaire
 membre provisoire (deux premières années)
 membre provisoire (troisième à cinquième année)

Veuillez indiquer : nouveau membre (première année d'adhésion à l'ANEL)
 ancien membre

CALCULATEUR DE COTISATION

Ventes brutes annuelles (Voir détail en page 3)

Cotisation à payer.....

Nouveau membre ordinaire dont les ventes brutes annuelles
sont de 100 000 \$ et moins : escompte de 50 %
(Voir détail en page 3)

Nouveau membre ordinaire dont les ventes annuelles brutes
sont entre 100 001 \$ et 250 000 \$: escompte de 35 %
(Voir détail en page 3)

Membre provisoire (deux premières années d'adhésion) :
escompte de 50 % (Voir détail en page 3)

Cotisation supplémentaire : vous pouvez ajouter
un montant à votre cotisation actuelle, il nous servira
à financer nos activités de développement

Montant avant taxes

Total de la cotisation

Dû le 1^{er} avril 2026

VENTES BRUTES ANNUELLES

Les ventes brutes annuelles sont calculées à partir de la date de clôture du dernier exercice financier de la maison d'édition.

Le montant des ventes brutes annuelles inclut l'ensemble des ventes et revenus de redevances du dernier exercice financier de la maison d'édition, c'est-à-dire : les ventes d'auteur·trice·s canadien·ne·s et étranger·ère·s (ventes encaissées par la maison après la diminution de la remise libraire uniquement, soit le montant facturé par le distributeur à la librairie ou au revendeur), les ventes de droits ainsi que les redevances autres. Les montants perçus en subvention sont ici exclus.

ESCOMPTE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Une maison d'édition membre de l'ANEL pour une première année, et dont les ventes brutes annuelles sont de 100 000 \$, a droit, une fois, à un escompte de 50 % du montant de sa cotisation annuelle.

Une maison d'édition membre de l'ANEL pour une première année, et dont les ventes brutes annuelles sont entre 101 000 \$ et 250 000 \$ a droit, une fois, à un escompte de 35 % du montant de sa cotisation annuelle.

ESCOMPTE AUX MEMBRES PROVISOIRES

Une maison d'édition qui est membre provisoire de l'ANEL a droit à un escompte de 50 % du montant de sa cotisation pendant deux ans.

Je confirme l'adhésion de

à l'ANEL, à son code d'éthique, à son règlement général et à ses ententes de retenue de cotisations syndicales et collectives en vigueur, le cas échéant, dans le domaine de la littérature en vertu de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène* (chapitre S-32.1).

Je certifie que le montant indiqué ci-dessus représente fidèlement les ventes brutes annuelles de notre maison d'édition selon nos plus récents états financiers.

Nom de la personne responsable (en caractères d'imprimerie) :

Signature

Date

Je désire recevoir une facture, à l'adresse courriel suivante :

Merci de signer ce formulaire et de le retourner avec votre chèque, émis à l'ordre de l'Association nationale des éditeurs de livres, ou de procéder par virement bancaire en veillant à bien identifier votre maison d'édition, puis d'envoyer le formulaire signé et la confirmation du paiement à info@anel.qc.ca.

(numéro de TPS : R 131432825; numéro de TVQ : 1012039669)

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

2514, boulevard Rosemont, Montréal (Québec) H1Y 1K4

Téléphone : 514 273-8130 | Courriel : info@anel.qc.ca

anel.qc.ca |  